

N°	Source	Informations requises	Échéance/ Remarques	État précédent ¹		État actuel		Observations	Remarques de la CPC	
				Ponctualité	Contenu	Ponctualité	Contenu			
1. Obligations de mise en œuvre										
1.1.	Art. X Accord	Rapport de mise en œuvre	Session -60j (16/03/2016)	L	C	L	C	Reçu le : 01.04.16		
1.2.	Règlement intérieur	Questionnaire d'application	29/02/2016	L	C	L	C	Reçu le : 18.03.16		
1.3.	CS	Rapport national scientifique	09/11/2015	C	C	L	C	Reçu le : 16.11.15		
1.4.	Commission	Lettre de commentaires	16/03/2016	N/A	N/A	L	C	Reçu le : 01.04.16		
2. Standards de gestion										
2.1.	Rés. 15/04	Documents mentionnés dans cette résolution à bord ²	16/03/2016	N/A	N/A	N/A	N/A	Ne possède aucun navire dans le registre CTOI des navires autorisés.		
		Marquage des navires ²		N/A	N/A	N/A	N/A			
		Marquage des engins ²		N/A	N/A	N/A	N/A			
		Marquage des DCP		N/A	N/A	N/A	N/A			
		Fiches de pêche à bord ²		N/A	N/A	N/A	N/A			
		Autorisation officielle de pêche en dehors de la juridiction nationale	15/02/2016	N/A	N/A	N/A	N/A			
		Numéro OMI pour les navires éligibles	01/01/2016			N/A	N/A			
2.2.	Rés. 15/01	Livres de pêche officiels	15/02/2016	N/A	N/A	N/A	N/A			
2.3.	Rés. 12/12	Interdiction des grands filets maillants dérivants ²	16/03/2016	N/A	N/A	N/A	N/A			
2.4.	Rés. 15/08	Plan de gestion des DCP	31/12/2013	N/A	N/A	N/A	N/A			
		Rapport d'avancement sur la mise en œuvre du plan de gestion des DCP	16/03/2016			N/A	N/A			
2.5.	Rés. 15/07	Interdiction des sources de lumière artificielles sur les DCP	Pour PS 10/09/2015			N/A	N/A			
3. Déclarations concernant les navires										
3.1.	Rés. 10/08	Liste des navires en activité	15/02	C	C	C	C	Reçu le : 17.02.16; rapport « Néant ». Ne possède aucun navire dans le registre CTOI des navires autorisés.		
3.2.	Rés. 12/11	Plans de développement des flottes (PDF)	Au 31/12/2010 (10 ans)	L	P/C	L	P/C	Source - IOTC-2016-CoC13-IR25: a l'intention d'élaborer un Plan de développement des flottes à l'avenir.		

¹ C = conforme ; N/C= non conforme ; N/A = non applicable ; P/C = partiellement conforme ; L = en retard ; CQ = Questionnaire d'application ; CAP = Plan d'Action sur l'application.

² Informations à fournir dans le cadre du rapport d'application.

³ 24 m de longueur hors-tout ou plus, ou moins de 24 m s'ils ont pêché en dehors de leur ZEE.

N°	Source	Informations requises	Échéance/ Remarques	État précédent ¹		État actuel		Observations	Remarques de la CPC	
				Ponctualité	Contenu	Ponctualité	Contenu			
Capacité de référence										
3.3.	Rés. 12/11	Liste des navires ³ pêchant les thons tropicaux en 2006	Au 31/12/2009	L	C	C	C	Source - IOTC-2016-CoC13-IR25: aucun de ses navires n'a pêché le thon tropical en 2006 ni n'a pêché le SWO et l'ALB en 2007.		
		Liste des navires ³ pêchant SWO et ALB en 2007		L	C	C	C			
3.4.	Rés. 15/04	Liste des navires autorisés (24 m ou plus de longueur hors-tout)	Depuis le 01/07/2003	N/A	N/A	N/A	N/A	Source - IOTC-2016-CoC13-IR25: ne dispose d'aucun navire de 24m ou plus, ou qui pêche hors de sa ZEE des thons et des espèces apparentées dans la zone de compétence de la CTOI		
3.5.		Liste des navires autorisés (moins de 24 m LHT, opérant hors de la ZEE de leur état du pavillon)	Depuis le 01/07/2006	N/A	N/A	N/A	N/A			
3.6.	Rés. 14/05	Liste des navires étrangers autorisés dans la ZEE	15/02	C	C	C	C	Reçu le 17.02.16: a octroyé des licences à 11 FFV en 2015.		
3.7.		Liste des navires étrangers auxquels une licence a été refusée	15/02	C	C	C	C	Aucun navire ne s'est vu refuser une licence		
3.8.		Information sur les accords d'accès	16/03/2016	C	C	C	C	Source – Lettre MFMR/DG/038/16 : aucun accord d'accès		
3.9.		Licence de pêche officielle de l'État côtier	14/01/2014	C	C	C	C	Reçu le 12.12.15		
4. Système de surveillance des navires										
4.1.	Rés. 15/03	Adoption d'un SSN pour tous les navires de plus de 24m de LHT et de moins de 24m LHT opérant en haute mer	Depuis le 01/07/2007	N/A	N/A	N/A	N/A	Ne possède aucun navire dans le registre CTOI des navires autorisés.		
4.2.		Rapport sur la mise en place et le fonctionnement des SSN	30/06	N/A	N/A	N/A	N/A			
5. Statistiques obligatoires – CPC État du pavillon										
Captures nominales										
5.1.	Rés. 15/02 & 15/05	• Pêcheries côtières	30/06	N/A	N/A	C	P/C	La Somalie a informé la CTOI qu'elle n'a mis en place aucun système de collecte de données.		
		• Pêcheries de surface : PS, BB, GN	30/06	N/A	N/A	N/A	N/A	Aucun LL, PS, BB ou GN d'une LHT de 24m ou plus, ou d'une LHT de moins de 24m s'il pêche hors de sa ZEE des thons et des espèces apparentées ne se trouve dans le registre CTOI des navires autorisés ni n'a été en activité en 2014		
		• LL	Provisoires	30.06	N/A	N/A	N/A		N/A	
			Finales	30.12	N/A	N/A	N/A		N/A	
Prises et effort										
5.2.		• Pêcheries côtières	30/06	N/A	N/A	N/C	N/C	Aucune information fournie.		
		• Pêcheries de surface PS, BB, GN	30/06	N/A	N/A	N/A	N/A	Aucun LL, PS, BB ou GN d'une LHT de 24m ou plus, ou d'une LHT de moins de 24m s'il pêche hors de sa ZEE des thons		
		• LL	Provisoires	30.06	N/A	N/A	N/A		N/A	

N°	Source	Informations requises	Échéance/ Remarques	État précédent ¹		État actuel		Observations	Remarques de la CPC	
				Ponctualité	Contenu	Ponctualité	Contenu			
5.3.		Finales	30.12	N/A	N/A	N/A	N/A	et des espèces apparentées ne figure dans le registre CTOI des navires autorisés ni n'a été en activité en 2014		
		Fréquences de tailles								
		• Pêcheries côtières	30/06	N/A	N/A	N/C	N/C	Aucune information fournie. Aucun LL, PS, BB ou GN d'une LHT de 24m ou plus, ou d'une LHT de moins de 24m s'il pêche hors de sa ZEE des thons et des espèces apparentées ne figure dans le registre CTOI des navires autorisés ni n'est en activité en 2014		
		• Pêcheries de surface PS, BB, GN	30/06	N/A	N/A	N/A	N/A			
		• LL	Provisoires	30.06	N/A	N/A	N/A			N/A
			Finales	30.12	N/A	N/A	N/A			N/A
5.4.		Dispositifs de concentration de poissons (DCP)								
		Navires auxiliaires	30/06	N/A	N/A	N/A	N/A	Aucun senneur et/ou navire ravitailleur ne figure sur le registre CTOI des navires autorisés ni n'a été en activité en 2014		
		Jours de mer des navires auxiliaires	30/06	N/A	N/A	N/A	N/A			
		DCP déployés par types	30/06	N/A	N/A	N/A	N/A			
6. Statistiques obligatoires – CPC État côtier										
6.1.	Rés. 15/01	Prises et effort								
		• Pêcheries de surface PS, BB, GN	30/06	N/A	N/A					
		• LL	Provisoires	30.06	N/A	N/A				
			Finales	30.12	N/A	N/A				
7. Mise en place de mesures d'atténuation et prises accessoires d'espèces hors du mandat de la CTOI										
7.1.	Rés. 05/05	Déclaration des données sur les requins - Captures nominales	30/06	N/A	N/A	N/C	N/C	Aucune information fournie.		
		Déclaration des données sur les requins - Prises et effort	30/06	N/A	N/A	N/C	N/C	Aucune information fournie.		
		Déclaration des données sur les requins - Fréquences de tailles	30/06	N/A	N/A	N/C	N/C	Aucune information fournie.		
7.2.	Rés. 12/09	Interdiction des captures de tous les requins-renards de la famille des <i>Alopiidae</i>	Depuis le 07/07/2010	N/A	N/A	N/A	N/A	Ne possède aucun navire dans le registre CTOI des navires autorisés.		
7.3.	Rés. 13/06	Interdiction des captures des requins océaniques (<i>Carcharhinus longimanus</i>)	Depuis le 14/08/2013	N/A	N/A	N/A	N/A			
7.4.	Rés. 12/04	Rapport sur les tortues marines ²	16/03/2016	N/A	N/A	N/A	N/A			
7.5.		Coupe-lignes et dégorgeoirs à bord (Palangriers)	Depuis le 06/08/2009	N/A	N/A	N/A	N/A			
7.6.		Salabres à bord (Senneurs)	Depuis le 06/08/2009	N/A	N/A	N/A	N/A			
7.7.	Rés. 12/06	Rapport sur les oiseaux de mer ²	16/03/2016	N/A	N/A	N/A	N/A			
7.8.		Mise en place de mesures d'atténuation au sud des 25°S	Depuis le 01/11/2010	N/A	N/A	N/A	N/A			

N°	Source	Informations requises	Échéance/ Remarques	État précédent ¹		État actuel		Observations	Remarques de la CPC
				Ponctualité	Contenu	Ponctualité	Contenu		
7.9.	Rés. 13/04	Données sur les interactions avec les cétacés	30/06 (tous engins)			N/A	N/A		
		Cas d'encerclement d'un cétacé	Pour PS 16/03/2016	N/A	N/A	N/A	N/A		
7.10.	Rés. 13/05	Données sur les interactions avec les requins-baleines	30/06 (tous engins)			N/A	N/A		
		Cas d'encerclement d'un requin-baleine	Pour PS 16/03/2016	N/A	N/A	N/A	N/A		
8. Navires illicites non déclarés, non réglementés (INN)									
8.1.	Rés. 11/03	Inscription INN	Session -70j (07/03/2016)	C	C	C	C	Aucun navire ne figure sur la liste CTOI des navires INN en 2015	
8.2.	Rés. 07/01	Conformité des ressortissants	16/03/2016	C	C	C	C	Aucun ressortissant à bord des navires ne figure sur la liste CTOI des navires INN en 2015	
9. Transbordements									
9.1.	Rés. 14/06	Transbordements en mer – rapport des CPC	Avant le 15/09	N/A	N/A	N/A	N/A	Ne possède aucun navire dans le registre CTOI des navires autorisés.	
9.2.		Rapport sur les transbordements au port ²	16/03/2016	N/A	N/A	N/A	N/A		
9.3.		Liste des navires transporteurs autorisés	Depuis le 01/07/2008	N/A	N/A	N/A	N/A		
9.4.		Rapport des résultats d'enquêtes sur les infractions présumées	26/02/2016	N/A	N/A	N/A	N/A		
9.5.		Paiement contribution PRO	17/08/2015	N/A	N/A	N/A	N/A		
10. Observateurs									
10.1.	Rés. 11/04	Programme régional d'observateurs ² (nombre de navires suivis et couverture par types d'engins)	16/03/2016	N/A	N/A	N/A	N/A	Ne possédait aucun navire dans le registre CTOI des navires autorisés en 2014	
10.2.		• 5% obligatoire, en mer ($\geq 24m$) ²	Depuis le 01/07/2010	N/A	N/A	N/A	N/A		
10.3.		• 5% progressif, en mer ($< 24m$)	2013	N/A	N/A	N/A	N/A		
10.4.		• 5 % progressif pour les débarquements artisanaux ²	16/03/2016	N/A	N/A	N/C	N/C	Source - IOTC-2015-SC18-NR25 : Travaille à développer son système de collecte de données et sa capacité d'échantillonnage sur les sites de débarquement.	
10.5.		Rapports d'observateurs	150 jours après la marée	N/A	N/A	N/A	N/A	Aucun de ses navires n'était inscrit dans le registre CTOI des navires autorisés en 2014	
11. Programme de document statistique									
11.1.	Rés. 01/06	Rapport 1 ^{er} semestre	01/10	N/A	N/A	N/A	N/A	Source IOTC-2016-CoC13-CQ25:	

N°	Source	Informations requises	Échéance/ Remarques	État précédent ¹		État actuel		Observations	Remarques de la CPC
				Ponctualité	Contenu	Ponctualité	Contenu		
11.2.		Rapport 2 ^e semestre	01/04	N/A	N/A	N/A	N/A	n'importe pas le thon obèse	
11.3.		Rapport annuel ²	16/03/2016	N/A	N/A	N/A	N/A	Pas de navire autorisé.	
11.4.		Information sur les institutions et fonctionnaires autorisés	01/07/2002	N/A	N/A	N/A	N/A	Pas de navire autorisé.	
12. Inspections au port									
12.1.	Rés. 05/03	Programme d'inspections au port	01/07	N/A	N/A	C	C	Reçu le 02.07.16: rapport « Néant »	
12.2.		Liste des ports désignés		L	P/C	C	C	Reçu le 01.07.15: a désigné 4 ports (Mogadiscio, Kismayo, Berbera, Bosaso)	
12.3.		Autorité compétente désignée	Au 31/12/10	L	P/C	C	C		
12.4.		Périodes de notification préalable		L	P/C	C	C		
12.5.		Rapport d'inspection	3 jours après l'inspection	C	C	C	C		
12.6.	Rés. 10/11	Inspecte au moins 5% des LAN ou TRX	Depuis 01/03/2011	C	C	C	C	Source - IOTC-2016-CoC13-CQ25: Escale dans un port: 0 ; Navire étranger soumis à inspection : 0 ; LAN/TRX soumis au VMS : 0.	
12.7.		Refus de demande d'entrée au port		C	C	C	C		Source - IOTC-2016-CoC13-CQ25: Aucun navire ne s'est vu refuser l'entrée au port.
13. Mesures relatives aux marchés									
13.1.	Rés. 10/10	Rapport sur importations, débarquements, transbordements des produits du thon et espèces apparentées	16/03/2016	L	C	L	C	Source - IOTC-2016-CoC13-IR25: rapport « Néant », n'importe pas des produits de thonidés ou d'espèces apparentées, et aucun débarquement/transbordement de navires étrangers dans les ports nationaux.	

Commentaires sur le niveau d'application par la Somalie des mesures de conservation et de gestion de la CTOI tel que déterminé par le CdA12 en 2015.

Commentaires: En ce qui concerne le niveau d'application par Somalie des décisions de la Commission, le Comité d'application, lors de sa 12^e session en 2015, a émis des commentaires sur certaines questions. Ces commentaires furent transmis à la Somalie par le président de la Commission dans un courrier daté du 1^{er} mai 2015.

• N'a pas fourni le plan de développement des flottes, comme requis par la Résolution 12/11.
• N'a pas fourni la liste des ports désignés, comme requis par la Résolution 10/11
• N'a pas indiqué l'autorité compétente, comme requis par la Résolution 10/11
• N'a pas indiqué les périodes de notification préalable, comme requis par la Résolution 10/11

Réponse : La Somalie a fourni sa réponse à la lettre du Président de la Commission le 1 avril 2016

Problèmes actuels concernant le niveau d'application par la Somalie des mesures de conservation et de gestion de la CTOI, identifiés par le CdA13 en 2016.

Après examen du Rapport d'application 2016 de la Somalie, le président du Comité d'application a identifié les problèmes significatifs de non-conformité suivants, pour discussion.

Problèmes de conformité	État actuel (2015)	État précédent (2014)
Problèmes de conformité répétés		
• N'a pas soumis le Plan de développement des flottes, comme l'exige la Résolution 12/11.	P/C	P/C
Problèmes de conformité non répétés		
• N'a pas déclaré les captures nominales pour les pêcheries côtières, comme l'exige la Résolution 15/02.	P/C	N/A
• N'a pas fourni les données de capture et d'effort pour les pêcheries côtières, comme l'exige la Résolution 15/02.	N/C	N/A
• N'a pas déclaré les fréquences de tailles pour les pêcheries côtières, comme l'exige la Résolution 15/02.	N/C	N/A
• N'a pas déclaré les captures nominales aux normes CTOI pour les requins, comme l'exige la Résolution 05/05.	N/C	N/A
• N'a pas fourni les données de capture et d'effort pour les requins, comme l'exige la Résolution 05/05.	N/C	N/A
• N'a pas déclaré les fréquences de tailles pour les requins, comme l'exige la Résolution 05/05.	N/C	N/A
• N'a pas mis en œuvre le programme d'observateur, aucune information fournie sur les 5 % progressifs pour les débarquements artisanaux, comme l'exige la Résolution 11/04.	N/C	N/A